

DELIVRANCE DE LA CARTE 2018

MERCI D'ETABLIR UN BORDEREAU PAR SUPPORT

TITRE DU MEDIA

PUBLICATION Numéro de CPPAP

AGENCE DE PRESSE Date d'inscription à la CPPAP

ENTREPRISE DE COMMUNICATION AUDIOVISUELLE

Nom de la chaîne Date de convention CSA

Titre de l'émission

Nom de la radio Date d'autorisation d'émettre

Titre de l'émission

SITE INTERNET www. Numéro de CPPAP

Adresse complète :

..... Téléphone

Nom de la personne à contacter :

Adresse mail (obligatoire) :

SOCIETE EDITRICE :

Adresse :

A - JOURNALISTES EN CDI

Nom et prénom usuel	Numéro de la carte	Emploi suivant la spécification du barème ⁽¹⁾	Salaire mensuel brut	Réservé à la Commission
Classer obligatoirement par numéro de carte professionnelle				
1				
2				
3				
4				
5				
6				

(1) La mention journaliste ne peut suffire. Elle qualifie la profession et non la fonction exercée.

A - JOURNALISTES EN CDI (suite)

	Nom et prénom usuel	Numéro de la carte	Emploi suivant la spécification du barème ⁽¹⁾	Salaire mensuel brut	Réservé à la Commission
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
32					
33					
34					
35					

A - JOURNALISTES EN CDI (suite)

Nom et prénom usuel	Numéro de la carte	Emploi suivant la spécification du barème ⁽¹⁾	Salaire mensuel brut	Réservé à la Commission
36				
37				
38				
39				
40				
41				
42				
43				
44				
45				
46				
47				
48				
49				
50				

B - JOURNALISTES EN CDD

Nom et prénom usuel	Numéro de la carte	Emploi suivant la spécification du barème ⁽¹⁾	Salaire mensuel brut	Date de début du CDD	Date de fin du CDD	Réservé à la Commission
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

(1) La mention journaliste ne peut suffire. Elle qualifie la profession et non la fonction exercée.

C - JOURNALISTES REMUNERES A LA PIGE

CONCERNE UNIQUEMENT LES PIGISTES DEMANDANT, PAR VOTRE ENTREMISE,
LA CARTE 2018 ET VOUS REMETTANT LEUR DOSSIER

Nom et prénom usuel	Numéro de la carte	Fonction exercée ⁽¹⁾	Montant des piges versées au cours des 12 derniers mois	Réservé à la Commission
1				
2				
3				
4				
5				

Merci de n'indiquer sur ce bordereau que les journalistes titulaires de la carte qui remettent à l'entreprise leur formulaire sous enveloppe pour 2018.

Nombre d'enveloppes : _____

Montant du règlement : (48,80 € par dossier) : _____ dont _____ € réglés par vos soins.

Mode de règlement :

Par virement bancaire à la CCIJP : (en précisant le titre du média)
IBAN FR18 2004 1000 0104 2137 6Y02 043
BIC PSSTRPPPAR

Par chèque joint à l'ordre de la CCIJP.

Attestation patronale valant pour tous les journalistes ci-dessus indiqués (La signature du rédacteur en chef ne peut être valable)

Date :

Signature :

CACHET DE L'ENTREPRISE
OBLIGATOIRE

Nom lisiblement indiqué de la personne habilitée dont la signature doit être apposée ci-contre :

Seules sont valables les attestations signées du président directeur général, du directeur administrateur, du gérant ou de l'administrateur délégué. Toute signature ou attestation de complaisance peut entraîner des sanctions pénales.

Les membres de la Commission sont tenus au secret professionnel (art. 24 du règlement intérieur)

RESERVE A LA COMMISSION

VISA DES COMMISSAIRES

(1) La mention journaliste ne peut suffire. Elle qualifie la profession et non la fonction exercée.